

portégés. Nous avons vu trop de banques faillir. On en a vu disparaître un trop grand nombre.

Je dis donc, modifions notre loi des banques avant d'accorder des chartes à ces six nouvelles banques. Lors de la révision en 1900, nous avions une liste de banques très nombreuse. Que sont-elles devenues ? Où sont-elles allées ? Plusieurs ne font plus d'affaires ; un grand nombre ont été absorbées par des banques plus fortes. C'est ce qui se fait depuis que nous avons donné l'existence légale à l'association des banques canadiennes. Des actionnaires dans de petites banques m'ont dit : nous redoutons cette association ; elle semble être assez puissante pour absorber n'importe quelle banque en aucun temps. Telle est la situation, il n'y a pas à le contester. La loi constituant la "Canadian Bankers Association" a été adoptée dans cette Chambre sans opposition. Cette association s'est fait donner des pouvoirs, que, l'un de ces jours, nous découvrirons ne pas être dans l'intérêt du public.

Voyons ce que sont devenues quelques-unes des banques qui étaient en existence en 1900. La banque Ville-Marie avait suspendu ses affaires quelque temps auparavant et était en liquidation, mais son nom apparaît encore dans le tableau.

La banque de Yarmouth suspendit ses opérations le 6 mars 1905. La "Halifax Banking Company" a été absorbée. Et par qui ? Par la Banque du Commerce—elle avait probablement besoin de plus d'argent pour la "Dominion Coal" et la "Dominion Steel".

L'Exchange Bank de Yarmouth fut absorbée par la banque de Montréal. La "Commercial Bank of Windsor" fut absorbée par la banque Union d'Halifax, la banque de Summerside, par la banque de la Nouvelle-Ecosse et la banque des Marchands de l'île du Prince-Edouard, par la banque du Commerce, la banque du Commerce acheta aussi la banque de la Colombie-Anglaise. La banque d'Ontario n'existe plus ; la banque Sovereign est aussi disparue. Quel encouragement y a-t-il alors à donner des chartes à de petites banques ? Les petites banques sont incapables aujourd'hui de résister à l'association des banques canadiennes. En modifiant la loi, nous pouvons donner aux petites banques les moyens de vivre.

On dira demain dans les journaux "Pringle a attaqué les banques." Pringle n'a pas attaqué les banques. Pringle croit qu'il est absolument nécessaire pour le succès de nos banques que le public ait confiance en elles. Je suis en état de dire qu'une très grande proportion de nos banques sont dans une situation excellente. Je crois que les déposants de ces banques ne courent pas plus de risques que ceux qui en acceptent les billets. Mais je crois que nous inspirerons plus de confiance dans nos banques si

nous démontrons qu'elles ne sont pas sous le joug de l'association des banquiers, et que, comme représentants du public, nous voulons apporter à la loi des banques des modifications qui protégeront les actionnaires et les déposants et seront en même temps à l'avantage du commerce du pays qui a besoin d'escompte. J'espère que mon honorable ami le ministre des Finances (M. Fielding) acceptera mes propositions et permettra qu'elles soient soumises au comité des banques et du commerce pour qu'elles y soient discutées à fond.

M. T. S. SPROULE (Grey-est) : A lire nos journaux quotidiens et les journaux financiers, on serait porté à croire que nos banques se considèrent comme des institutions qui ne doivent pas être critiquées par le peuple, la presse ou le Parlement. Dès qu'un député se permet de critiquer nos banques aussitôt une partie de la presse le blâme et l'accuse d'attaquer nos banques, de manquer de clairvoyance et de faire une chose qu'aucun homme public ne devrait faire.

Or, que sont nos banques ? Elles rendent des services au public et nul doute, que leur but est bon. Mais elles sont exposées à se tromper, comme toutes les institutions le sont, et elles doivent être soumises, à la même critique et à la même obéissance à la loi que toutes les autres institutions.

Tous ceux qui craignent de critiquer les banques, comme ils critiqueraient une compagnie d'assurance, une compagnie de chemin de fer, ou une compagnie de prêts, manquent de courage. Ils ne devraient pas se laisser ainsi intimider par les attaques des journaux quand ils les accusent d'attaquer nos banques et lorsqu'on leur demande de servir les intérêts du public. Mais ces changeurs d'argent depuis le jour où ils furent chassés du temple de Jérusalem à coups de fouets jusqu'au temps présent, et dans tous les siècles et dans tous les pays, paraissent croire qu'ils sont les maîtres de la création ; qu'ils sont au-dessus de toute loi et doivent être, ainsi qu'ils le disent, laissés libres d'agir comme bon leur semble.

Le Parlement fait l'inspection des compagnies de prêts et les a obligées à faire des rapports périodiques attestés.

Nous faisons la même chose à l'égard des compagnies de chemins de fer et des compagnies d'assurances, et autres corporations qui servent le public. Pourquoi n'aurions-nous pas le même droit à l'égard des banques ? A mon avis, nous devrions l'avoir. On nous dit que notre système de banques est le meilleur qui existe au monde. J'avoue franchement que le court examen que j'ai pu en faire m'a convaincu que, bien qu'il soit comparativement bon, non seulement, il n'est pas le meilleur, mais il est beaucoup au-dessous du niveau du meilleur dans le monde.